

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC
ÉCHAFAUDAGE- 6 ML
119 RUE PASTEUR**

Arrêté n°469- Octobre 2023-ST

DF/VB

Le Maire de la Ville de CAUDRY.

Vu le Code Général des Collectivités Publiques, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L. 2213-2, L.2212-29 et L. 2331-4.

Vu l'article 417-6 du Code de la Route.

Vu l'article R 610-5 du Code pénal.

Considérant la requête en date du 11 octobre 2023 de Mr LANZA Roberto, représentant l'EURL LANZA- 27 bis rue du donjon – 59360 POMMEREUIL, sollicitant l'autorisation d'installer un échafaudage face au n°119 rue Pasteur à Caudry,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2017 relative à la fixation tarifaire des droits de voirie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Monsieur LANZA Roberto est autorisé à occuper le domaine public devant la maison située au 119 rue Pasteur à Caudry afin d'installer un échafaudage de 6 ml nécessaires à des travaux de toiture.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 – Les panneaux réglementaires de signalisation de chantier et de restriction de la circulation, ainsi que toutes les mesures relatives à la sécurité des usagers seront mis en place et entretenus sous la responsabilité de Monsieur LANZA Roberto face au 117 rue pasteur pour permettre l'application des dispositions prévues à l'article 1.

ARTICLE 3 - Ces travaux interviendront du Lundi 23 octobre 2023 au mardi 31 octobre 2023 Inclus.

ARTICLE 4 – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Faute d'exécution dans ce délai et sauf reconduction de l'autorisation, celle-ci sera réputée retirée.

ARTICLE 5 – Pendant les travaux, le permissionnaire prendra toutes les mesures relatives à la protection des usagers du domaine public et des occupants des propriétés voisines par la mise en place de dispositifs adaptés aux nuisances rencontrées.